

**COLLOQUE INTERNATIONAL 2013  
DE L'AIFI  
(Association Internationale Francophone  
des Intervenants auprès de familles séparées)**

**APPEL DE PROPOSITIONS DE COMMUNICATION**

**Montréal, le 17 septembre 2012**

Madame, Monsieur,

Le 6<sup>ème</sup> colloque international de l'AIFI aura lieu au Québec les **7 et 8 juin 2013**.  
Il aura pour thème : **Les compétences des parents et les familles séparées**.

L'après-midi du vendredi 7 juin sera consacré à des débats thématiques comprenant des interventions de 30 minutes chacune, suivis d'un débat.

À ce propos, des sujets ont été retenus :

- Nouvelles compétences parentales dans les familles contemporaines ?
- Les compétences des parents en situation de séparation : spécificité versus universalité ?
- La coparentalité : quelles compétences à construire ?
- Compétences parentales et interculturalité
- Les limites aux compétences parentales
- L'accompagnement des compétences parentales par les intervenants professionnels.

Concernant ces débats thématiques, l'AIFI souhaite faire un appel d'offres de communication adressé à tous ses membres ainsi qu'à des tiers.

Estimant que vous pourriez souhaiter faire une présentation au cours de l'un ou l'autre de ces débats thématiques, nous vous adressons ce courrier. Si tel est le cas, vous voudrez bien remplir le formulaire de présentation sur le site web : [www.aifi.info](http://www.aifi.info) ou utiliser le formulaire ci-joint et le faire parvenir d'ici le 18 octobre 2012 à madame Sophie Gagnon : [sgagnon@barreau.qc.ca](mailto:sgagnon@barreau.qc.ca)

Nous joignons également à la présente l'argumentaire qui vous précisera les objectifs et le contenu de ce colloque.

Le Comité scientifique examinera toutes les propositions reçues et se prononcera sur leur opportunité.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Richard Cloutier  
Président du Comité scientifique

[Annexes : argumentaire et formulaire de présentation](#)

## ARGUMENTAIRE

### COLLOQUE 2013 AIFI

Lors de ses précédents colloques, l'AIFI avait mis l'accent sur des nouvelles pratiques d'intervention auprès des familles séparées et sur la compréhension des besoins et de l'intérêt de l'enfant. C'est un autre angle d'approche que l'AIFI vous propose pour son 6e colloque bisannuel qui se tiendra au mois de juin 2013 au Québec pour y célébrer son dixième anniversaire.

L'objectif sera de chercher à mieux appréhender les compétences que les père et mère sont appelés à mobiliser lorsqu'ils exercent leurs responsabilités parentales après une rupture conjugale.

On peut en effet faire l'hypothèse qu'outrent les compétences que tout parent met en œuvre lorsqu'il élève et éduque son enfant, la séparation de deux parents qui entendent rester à part entière les parents de leur enfant les contraint à développer des compétences nouvelles liées au caractère paradoxal de leur situation familiale : tout en ne formant plus un couple, ils sont censés rester solidaires dans l'exercice de leurs responsabilités parentales.

On pourrait cependant faire aussi l'hypothèse que ces compétences nouvelles ne seraient, en définitive, qu'une mise à l'épreuve particulière de compétences que toute mère et tout père seront inévitablement amenés à déployer pendant le long processus qui conduit progressivement l'enfant vers son autonomie.

La notion de « compétence » fait l'objet de discours et de pratiques variés, et il n'est pas aisé de définir le concept. On pourrait cependant s'accorder pour considérer que la compétence est davantage un processus qu'un état. C'est un savoir agir reconnu, héritier du passé de chacun et construction du présent et du futur. Dans cette perspective, l'individu est l'entrepreneur de ses compétences. Il combine et mobilise des ressources de toutes sortes, cognitives, culturelles, affectives, relationnelles...

La compétence renvoie alors à la capacité d'adaptation des personnes aux situations complexes qu'elles rencontrent dans leur existence et, notamment, à la nécessité de recomposer autrement les liens familiaux lorsqu'ils se sont décomposés par rapport à un projet de vie antérieure. La compétence est aussi différente de la performance. Elle est un savoir intériorisé qu'il faut aider à mobiliser en permanence et en particulier dans les moments de changements importants ou dans les crises de vie.

C'est souvent le parcours de vie de la personne (ruptures, séparations, maladies, échecs, deuils) qui lui ôte ou abîme ses moyens d'action. La responsabilité des professionnels est d'aider à les lui rendre ou lui permettre de les restaurer, tout en respectant son rythme, mais en l'encourageant à accueillir le changement comme une opportunité d'évolution.

Il reste qu'une telle dynamique positive peut aussi se heurter à des obstacles insurmontables, parce que certains parents démissionnent de leurs compétences ou ne parviennent pas ou plus à les mettre en œuvre.

Qu'en est-il et/ou que doit-il alors en être pour l'enfant ? Tout au long du colloque, nous tenterons de dégager collectivement des pistes d'exploration, de réflexion et de construction de nos savoirs et de nos pratiques.